



EMIRA

LIVRET DE GARANTIE



## TABLE DES MATIÈRES

GARANTIE LIMITÉE .....	2
1. ÉTENDUE DES GARANTIES .....	3
2. LIMITES.....	4
3. RECOURS EXCLUSIFS.....	4
4. ÉTENDUE DES OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ.....	4
5. EXCLUSIONS DE LA COUVERTURE DE GARANTIE .....	5
6. OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES.....	9
7. GARANTIE EXCLUSIVE.....	10
8. ASSISTANCE AUX CLIENTS.....	10
STATUTS DE RÉPARATION-REEMPLACEMENT-REMBOURSEMENT AU NIVEAU PROVINCIAL ET FÉDÉRAL .....	11
LOI FÉDÉRALE MAGNUSON-MOSS WARRANTY ACT .....	11
PROGRAMMES D'ARBITRAGE .....	11
GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS.....	12
GARANTIE CONTRE LES DÉFAUTS D'ÉMISSION .....	12
GARANTIE DES PERFORMANCES EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS.....	13
ENTRETIEN REQUIS.....	13
PROCÉDURE DE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE .....	17
LISTE DES PIÈCES DE L'EMIRA V6 AU TITRE DE LA GARANTIE ANTI POLLUTION.....	19
LISTE DES PIÈCES DE L'EMIRA 4 CYLINDRES AU TITRE DE LA GARANTIE ANTI POLLUTION .....	22
DÉCLARATION DE GARANTIE SUR LE DISPOSITIF ANTI POLLUTION EN CALIFORNIE .....	23
GARANTIES SUR LE DISPOSITIF ANTI POLLUTION DE LOTUS EN CALIFORNIE .....	24
GARANTIE DE PERFORMANCE EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS EN CALIFORNIE.....	26
LISTE DES PIÈCES - GARANTIE DE 7 ANS/112 00 KM (70 000 MILES) CONTRE LES DÉFAUTS EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS .....	29

## **GARANTIE LIMITÉE**

### **GARANTIE LIMITÉE**

Lotus Cars U.S.A. Inc.; 47584 Galleon Dr., Plymouth, Michigan 48170-2467.

LOTUS CARS U.S.A. Inc., (la Société) propose cette garantie limitée sur chaque nouvelle voiture Lotus vendue par la Société ou un concessionnaire Lotus agréé\* aux É.-U., et sur chaque pièce de rechange Lotus fournie par la Société ou un concessionnaire Lotus agréé\* aux É.-U., couvrant les défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et de service, et sous réserve des termes et conditions de cette garantie limitée, pour la période de garantie applicable indiquée au paragraphe 1. (\* Les concessionnaires Lotus agréés n'appartiennent pas à la Société, ou n'en sont pas des agents).

Les paragraphes suivants constituent les seuls et uniques recours prévus par la garantie.

**TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, APPLICABLE À UNE VOITURE OU UNE PIÈCE, EST LIMITÉE EN DURÉE AUX PÉRIODES INDIQUÉES AU PARAGRAPHE 1 CI-DESSOUS.**

**LA SOCIÉTÉ NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS RÉSULTANT DE LA VIOLATION DE TOUTE GARANTIE.**

**CERTAINES PROVINCES N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DE LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, NI L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.**

**CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES ET VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.**

**Si un litige survient concernant votre couverture de garantie, Lotus propose un processus informel de règlement des litiges (médiation/arbitrage) dans toutes les provinces proposé par l'intermédiaire de Better Business Bureaus (BBB) AUTO LINE.**

**Vous pouvez communiquer avec BBB AUTO LINE au numéro de téléphone suivant : 1-800-955-5100.**

Sauf remplacée par la loi de la province en vigueur, vous êtes tenu d'utiliser BBB AUTO LINE avant d'exercer des droits ou des recours créés par l'article I de la loi fédérale Magnuson-Moss Warranty Act. Si vous choisissez de demander réparation

en exerçant des droits et des recours qui ne sont pas créés par l'article I de la loi fédérale Magnuson-Moss Warranty Act, le recours à BBB AUTO LINE ne serait requis par aucune disposition de la loi fédérale Magnuson-Moss Warranty Act.

En fonction de la loi de votre province en vigueur, vous pouvez également être tenu d'utiliser BBB AUTO LINE et/ou des programmes d'arbitrage administrés par la province avant d'exercer certains droits ou recours ou de faire valoir certaines dispositions de présomption en vertu des lois de votre province en vigueur.

Des renseignements supplémentaires relatifs au programme BBB AUTO LINE se trouvent dans les documents qui accompagnent le présent manuel de garantie. Veuillez consulter le complément LOTUS au manuel de garantie du véhicule neuf du propriétaire pour plus de renseignements.

La garantie limitée exclut certaines pièces et certains ensembles de circonstances qui sont énoncés dans les sections 4, 5 et 6.

## **1. ÉTENDUE DES GARANTIES**

### **(a) PÉRIODE DE GARANTIE LIMITÉE – Voitures.**

La Société garantit chaque voiture neuve pour une période de trente-six (36) mois ou 58 000 kilomètres (36 000 miles), selon la première éventualité, après la première des dates suivantes :

- i) Date de livraison de la voiture au premier acheteur au détail;
- ii) Inscription en tant que véhicule de démonstration du concessionnaire ou voiture de la Société.

**CONSULTEZ VOS DOCUMENTS DE VENTE POUR DÉTERMINER LA DATE DE DÉBUT DE LA GARANTIE DE VOTRE VOITURE;  
EN CAS DE DOUTE, ADRESSEZ-VOUS À VOTRE CONCESSIONNAIRE OU À LOTUS CARS USA.**

### **(b) PÉRIODE DE GARANTIE LIMITÉE – Pièces de rechange.**

Les pièces de rechange d'origine Lotus sont garanties pendant 12 mois à compter de leur date d'achat ou de la date d'installation par un concessionnaire Lotus agréé, ou jusqu'à l'expiration de la durée de garantie limitée de la voiture, selon la dernière éventualité.

### **(c) PÉRIODE DE GARANTIE LIMITÉE – Perforation due à la corrosion.**

La garantie limitée de la Société contre la perforation due à la corrosion (telle qu'énoncée au paragraphe 4 (c)) s'applique pendant une période de 8 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie limitée de la voiture, telle que spécifiée au paragraphe 1 (a).

## **GARANTIE LIMITÉE**

### **(d) PÉRIODE DE GARANTIE LIMITÉE - Peinture.**

La Société garantit que la finition de la peinture est exempte de tout défaut de matériau et de fabrication pendant une période de 36 mois ou 58 000 km (36 000 miles), selon la première éventualité, à compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie limitée de la voiture, telle que spécifiée au paragraphe 1 (a).

### **2. LIMITES**

**LA SOCIÉTÉ N'AUTORISE AUCUNE PERSONNE À CRÉER UNE AUTRE OBLIGATION EN LIEN AVEC SES VOITURES.**

### **3. RECOURS EXCLUSIFS**

**L'EXÉCUTION DES RÉPARATIONS ET DES AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES SONT LES RECOURS EXCLUSIFS DANS LE CADRE DE CETTE GARANTIE ÉCRITE OU DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE.**

### **4. ÉTENDUE DES OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ**

#### **(a) GARANTIE LIMITÉE - Véhicule.**

Cette garantie s'étend à chaque propriétaire initial et subséquent d'une voiture Lotus pendant la période de garantie indiquée au paragraphe 1 (a). Les obligations de la Société en vertu de cette garantie se limitent à la réparation ou, à sa discrétion, au remplacement par une pièce, un tout assemblage ou un composant neuf ou remis à neuf, sans frais de main-d'œuvre ou de pièce, de toute pièce, tout assemblage ou composant jugé défectueux en raison d'un défaut de matériau ou en fabrication pendant la période de garantie applicable. Tous les articles remplacés deviennent la propriété de la Société dans toute la mesure permise par la loi applicable. Tous les services couverts par cette garantie doivent être effectués par un concessionnaire Lotus agréé dans ses locaux.

#### **(b) GARANTIE LIMITÉE - Pièces de rechange.**

Les obligations de la Société pendant la durée de la garantie se limitent à la réparation ou, à sa discrétion, au remplacement de toute pièce Lotus d'origine présentant un défaut de matériau ou de fabrication pendant la période de garantie mentionnée au paragraphe 1 (b). Toutes les pièces remplacées deviennent la propriété de la Société.

#### **(c) GARANTIE LIMITÉE - Perforation due à la corrosion.**

La Société garantit au propriétaire initial et à chaque propriétaire subséquent, pendant la période de garantie indiquée au paragraphe 1(c), qu'en cas de perforation due à la corrosion du châssis ou de la structure composite de la carrosserie d'une voiture Lotus, pendant la période de garantie indiquée au paragraphe 1(c), les pièces ou les composants affectés par cette perforation seront réparés ou remplacés, sans frais de main-d'œuvre ou de pièces. Néanmoins aux conditions suivantes :

- a) la voiture Lotus a été utilisée et entretenue de manière normale et raisonnable.
- b) la perforation due à la corrosion n'est pas due à l'un ou à l'ensemble des éléments suivants : accident; abus; dommage; installation d'un accessoire non Lotus; substance chimique; force majeure; incendie; ou voiture déclarée comme perte totale.

**(d) OBTENTION DE RÉPARATIONS.**

Toutes les réparations garanties seront effectuées chez les concessionnaires Lotus agréés sur présentation d'une preuve d'admissibilité appropriée. Le concessionnaire doit disposer d'un délai raisonnable pour effectuer les réparations nécessaires, et les clients sont priés d'accorder ce délai raisonnable.

**5. EXCLUSIONS DE LA COUVERTURE DE GARANTIE**

(voir également la section 6)

**(a) PNEUS.**

La seule garantie fournie pour les pneus est la garantie écrite émise par le fournisseur de pneus et incluse dans la documentation du propriétaire fournie avec votre voiture.

**(b) SPÉCIFICATIONS DU VÉHICULE.**

Les obligations de la Société en vertu de cette Garantie limitée s'appliquent uniquement aux voitures construites par le constructeur selon les spécifications des États-Unis pour une utilisation routière (c'est-à-dire, pas aux voitures de course, aux voitures du marché gris ou aux voitures importées aux États-Unis qui ne sont pas fabriquées selon les spécifications des États-Unis).

**(c) ENTRETIEN; ÉLÉMENTS D'ENTRETIEN; USURE.**

Les services d'entretien ne sont pas couverts; ils comprennent (sans que cette liste soit exhaustive) les éléments suivants :

- I. des ajustements des panneaux de carrosserie, des vitres et des garnitures peuvent s'avérer nécessaires par intermittence pour éviter toute infiltration d'eau excessive, du bruit et des vibrations, et doivent donc être considérés comme un entretien de routine.
- II. les services d'entretien tels que les mises au point, le nettoyage, le polissage, la lubrification, l'équilibrage et l'alignement des roues, le réglage des freins, de l'embrayage, des courroies et d'autres réglages normaux.
- III. batterie – (principale de 12 volts c.c. de type plomb-acide ou lithium) la réparation ou le remplacement de la batterie n'est pas couvert.

## **GARANTIE LIMITÉE**

- IV. la réparation ou le remplacement d'éléments d'entretien tels que les suivants : lubrifiants, liquides, bougies d'allumage, balais d'essuie-glace, filtres, courroies, tuyaux, plaquettes et garnitures de frein, composants d'embrayage, ampoules ou verre.
- V. après les trois premiers mois d'utilisation (sauf dans le cadre d'une réparation sous garantie), le réfrigérant du climatiseur.
- VI. la détérioration de la peinture, de la sellerie (voir paragraphe 5n) ou de toute autre pièce, ensemble ou composant par suite d'une usure normale ou d'une exposition aux éléments, y compris les retombées atmosphériques (produits chimiques, sève d'arbre, etc.).

### **(d) DOMMAGES INDIRECTS ET ACCESSOIRES.**

SAUF DISPOSITION LÉGALE CONTRAIRE, LA PRÉSENTE GARANTIE NE COUVRE NI NE S'ÉTEND AUX DOMMAGES OU FRAIS ACCESSOIRES OU INDIRECTS. CES DOMMAGES ET FRAIS COMPRENNENT (SANS QUE LA LISTE SOIT EXHAUSTIVE) LES DÉSAGRÉMENTS, LES FRAIS D'HÔTEL OU DE RESTAURANT, LES FRAIS DE REMORQUAGE OU DE STATIONNEMENT, LA LOCATION D'UNE VOITURE OU LA PERTE DE TEMPS OU D'USAGE DE LA VOITURE.

CERTAINES PROVINCES N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LA LIMITATION OU LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER.

### **(e) ACCIDENTS ET ÉVÉNEMENTS SIMILAIRES.**

Cette garantie ne couvre pas les pannes ou les dommages résultant d'accidents, de collisions, d'incendies, de vols ou de conditions climatiques.

### **(f) MODIFICATION DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE.**

La garantie ne s'applique pas si le compteur kilométrique s'est arrêté et n'a pas été réparé/remplacé rapidement, s'il a été modifié ou si le kilométrage exact de la voiture ne peut pas être déterminé facilement et avec précision.

### **(g) DISPOSITIF ANTI POLLUTION.**

Cette garantie limitée exclut le dispositif antipollution, dont les garanties fédérales et californiennes sont détaillées aux pages 11 à 30.

**(h) PIÈCES NON LOTUS.**

Si une pièce non Lotus est montée, cette pièce n'est pas couverte par la garantie limitée. De plus, toute pièce d'origine concernée ou endommagée par le montage ou l'utilisation d'une telle pièce non-Lotus est exclue de la garantie limitée. Toutefois, si cette pièce non Lotus est montée par un concessionnaire Lotus agréé dans le cadre d'une réparation sous garantie au titre de la présente garantie limitée, l'exclusion précédente ne s'applique pas. Une telle pièce non Lotus peut ou non être couverte par une garantie d'un tiers autre que Lotus dans le cadre de la vente de cette pièce particulière.

**(i) PIÈCES DESTINÉES À UN USAGE HORS ROUTE OU SUR CIRCUIT.**

Si une pièce Lotus d'origine ou d'après-vente à une utilisation hors route ou sur circuit est montée sur votre voiture, cette pièce n'est pas couverte par la garantie limitée, quelle que soit la personne auprès de laquelle elle a été achetée. De telles pièces peuvent ou non être couvertes par une garantie accordée par un tiers autre que Lotus dans le cadre de la vente de cette pièce particulière. Toute pièce d'origine Lotus concernée ou endommagée par le montage ou l'utilisation d'une telle pièce hors route ou à usage sur circuit n'est pas couverte par votre garantie limitée.

**(j) UTILISATION COMPÉTITIVE DU VÉHICULE.**

Lotus maintient la couverture de garantie du véhicule pour toute utilisation raisonnable NON COMPÉTITIVE, mais toute réclamation directement liée aux réparations requises lors de l'utilisation de votre voiture lors de courses, d'essais de fiabilité ou d'autres compétitions, y compris des courses ou des tours chronométrés, sera refusée.

**(k) BRUIT DE VENT ET INFILTRATION D'EAU.**

Bruit de vent et infiltration d'eau mineurs.

**AVIS:** Il s'agit d'une voiture sport spéciale qui n'est pas destinée au lavage automatique. Si la voiture est traitée de la sorte, les dommages qui en découlent ne sont pas couverts par la garantie.

**(l) PEINTURE.**

S'il est déterminé que la peinture de la voiture doit être réparée en raison d'un élément couvert par la garantie, la correspondance des couleurs de peinture des panneaux de carrosserie réparés ou remplacés sera obtenue dans les limites pratiques déterminées par la Société. La peinture de la voiture entière uniquement dans le but de faire correspondre les couleurs de la peinture ne sera pas couverte par la garantie.

## **GARANTIE LIMITÉE**

### **Garantie limitée pour la finition de peinture « douce au toucher »**

Les modèles d'éditions spéciales peuvent avoir des panneaux individuels spécifiques ou être entièrement peints dans une finition de peinture mate « douce au toucher ». Cette finition de peinture mate spéciale n'est pas aussi durable que les finitions de peinture standard de Lotus.

Lotus garantit que la peinture sera exempte de défaut de matériau et de fabrication pendant une période de 12 mois ou 20 000 km (12 000 miles), selon la première éventualité, après la première occurrence des événements suivants :

- a. Date de livraison de la voiture au propriétaire particulier; ou
- b. Première immatriculation de la voiture, qu'il s'agisse d'un véhicule de démonstration du concessionnaire ou autre.

Cette finition est résistante à la plupart des formes normales de retombées atmosphériques, à condition que les exigences spéciales en matière de nettoyage et d'entretien spécifiées par Lotus soient strictement respectées. Toutefois, en raison de la finition mate texturée, une décoloration de tout ou partie de la finition de peinture mate peut se produire en début de vie du véhicule. Cela est considéré comme normal et est spécifiquement exclu de toute garantie accordée par Lotus. Tout dommage causé à la peinture de la voiture nécessite des réparations spécialisées et qualifiées.

En tout état de cause, les réparations peuvent entraîner une accumulation ou un « décalage » entre les finitions mates et brillantes utilisées sur la voiture et des variations de teintes dans la finition de la peinture à mesure que la voiture vieillit. Encore une fois, cela est considéré comme normal et est exclu de la garantie limitée.

### **(m) BRUITS ET VIBRATIONS.**

Les bruits et les vibrations sont une caractéristique normale et nécessaire d'un dispositif mécanique tel qu'une automobile. La nature et l'ampleur de ces bruits, y compris le crissement des freins, le bruit du moteur et de l'échappement, le siflement des engrenages, les coups, les cliquetis et le bruit du vent, varieront d'une voiture à l'autre, le niveau d'acceptabilité étant déterminé par la Société.

### **(n) CUIR.**

Les voitures Lotus sont garnies de cuir de qualité supérieure, spécifiquement tanné et teinté pour l'usage automobile. En tant que matériau naturel, le cuir vieillit de différentes manières et peut, au fil du temps, présenter des signes de craquelure, d'éraflure, de rétrécissement, etc. Cette usure est le résultat de la maturation naturelle du cuir et n'est pas couverte par la garantie.

**(o) POLARITÉ DE TENSION.**

Les dommages causés par un mauvais branchement ou une inversion de polarité de la batterie au cours d'un rebranchement, du chargement de la batterie, d'un démarrage d'urgence ou pour toute autre raison.

**(p) TITRE DE RÉCUPÉRATION OU PERTE TOTALE.**

La garantie ne couvre pas les voitures qui ont un titre de récupération ou qui ont été déclarées perte totale par l'assurance à la suite d'un accident ou d'un dommage.

**(q) CARBURANT CONTAMINÉ OU DE MAUVAISE QUALITÉ.**

Malgré les précautions prises par les compagnies pétrolières et les stations-service, il est possible que du carburant sale, contaminé ou de mauvaise qualité se retrouve dans le réservoir du véhicule. Lotus ne peut pas accepter de réclamations pour le nettoyage des réservoirs de carburant, des tuyaux, des filtres et des équipements d'injection de carburant.

**AVIS :** Lotus ne recommande aucun additif pour carburant.

**6. OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES****LES DEMANDES DE GARANTIE NE SERONT PAS ACCEPTÉES SI LE PROPRIÉTAIRE N'UTILISE ET N'ENTRETIEN PAS CORRECTEMENT LA VOITURE.**

La Société n'a aucune obligation au titre de cette garantie dans les circonstances suivantes :

- Si la voiture n'a pas été conduite conformément aux instructions de « rodage » détaillées dans le manuel du propriétaire;
- Si les services et les instructions d'entretien spécifiés dans ce manuel ne sont pas effectués et suivis aux intervalles prescrits. Les propriétaires de voitures doivent tenir à jour un registre précis de l'entretien et de la maintenance de leur véhicule pour que toute demande de garantie soit prise en compte;
- Si la voiture est utilisée à des fins commerciales, ou pour des courses ou des essais de fiabilité, ou dans le cadre d'une compétition, y compris des courses ou des tours chronométrés, ou l'utilisation d'un système de contrôle du lancement;
- Si la voiture est immatriculée ou utilisée en dehors de la zone continentale des États-Unis, du Canada, d'Hawaï, de Porto Rico, de l'Alaska, de Guam et des îles Vierges américaines;
- Si la panne ou le dysfonctionnement de la voiture ou de toute pièce, composant ou ensemble garanti résulte d'un accident; ou

## **GARANTIE LIMITÉE**

- si la panne ou le dysfonctionnement est causé par une mauvaise utilisation, un abus ou une négligence dans l'utilisation de la voiture, y compris, mais sans s'y limiter, le dépassement du régime moteur maximum par un changement de vitesse prématûr ou incorrect, ou lorsque la voiture n'est pas conduite sur des routes dont le revêtement a été entretenu de manière à permettre une circulation régulière, ou lorsque la voiture n'est pas utilisée dans les limites légales de vitesse, ou par l'exécution d'un entretien, d'une réparation, d'une altération ou d'une modification de la voiture autrement que conformément aux procédures d'entretien et de réparation recommandées par la Société; ou
- Défaillance ou dysfonctionnement dû au montage d'une pièce, d'un ensemble, d'un accessoire ou d'un composant non conforme aux spécifications de Lotus.

### **7. GARANTIE EXCLUSIVE**

La présente garantie limitée et les garanties du système antipollution sont les seules garanties expresses applicables à la voiture qui sont données par la Société ou le fabricant de la voiture. Sous réserve des dispositions du paragraphe 2 (Limitations des garanties), la présente garantie et les garanties du de vitesse excluent dans leur intégralité toutes les autres obligations et responsabilités de la Société et du constructeur de la voiture, qu'elles découlent d'un contrat, d'un délit ou autre, dans la mesure permise par la loi. Toutes les autres garanties, représentations, promesses ou déclarations expresses n'auront aucune force ni aucun effet à l'égard de la Société ou du fabricant de la voiture. Si une disposition de la présente garantie est déclarée ou rendue inopérante ou inapplicable en vertu de la loi, d'une décision judiciaire ou autre, cette inopérance ou inapplicabilité n'affectera pas les autres conditions générales de la présente garantie. Personne n'est autorisé à changer ou à modifier cette garantie, et en aucun cas cette garantie ne peut être changée ou modifiée oralement.

### **8. ASSISTANCE AUX CLIENTS**

Pour obtenir l'exécution de toute obligation au titre de la présente garantie limitée, apportez la voiture Lotus à un concessionnaire Lotus agréé. Un tel concessionnaire est autorisé à remplir les obligations de garantie. Si vous n'êtes pas satisfait des travaux effectués sur votre Lotus, adressez-vous d'abord au gérant du service d'entretien et de réparation du concessionnaire, puis, si nécessaire, au directeur général ou au propriétaire. Si vous ne parvenez toujours pas à résoudre un problème, communiquez avec : Lotus Cars U.S.A. Inc.; 47584 Galleon Dr., Plymouth, Michigan 48170-2467.  
Tél : 734-995-2544.

Lorsque vous communiquez Lotus Cars USA, veuillez disposer des informations suivantes :

- Année et modèle de votre Lotus;

- Numéro d'identification de votre véhicule (visible à travers le bord inférieur du pare-brise, côté conducteur);
- Date d'achat de votre Lotus;
- Nom du ou des concessionnaires auprès desquels vous avez acheté votre Lotus et chez lesquels vous la faites réviser.

### STATUTS DE RÉPARATION-REMPLACEMENT-REMBOURSEMENT AU NIVEAU PROVINCIAL ET FÉDÉRAL

#### Statuts de réparation – remplacement – remboursement au niveau provincial

Chaque province dispose d'une loi accordant aux acheteurs de voitures neuves certains droits en matière de réparation, de remplacement de la voiture ou de remboursement du prix d'achat dans certaines circonstances (ces lois sont communément appelées « lois anticitron »). Ces lois varient d'une province à l'autre. **Dans la mesure permise par une loi de la province applicable, Lotus Cars USA exige que, avant d'exercer un recours, vous fournissiez à Lotus Cars USA (à l'adresse indiquée ci-dessus) une notification écrite du défaut ou de la non-conformité.** De cette manière, Lotus Cars USA aura la possibilité d'effectuer toutes les réparations nécessaires. Le cas échéant, une fiche d'informations supplémentaire sur la loi anticitron est fournie avec ce manuel du propriétaire.

#### Loi fédérale Magnuson-Moss Warranty Act

Vous pouvez également bénéficier de droits prévus par la loi fédérale Magnuson-Moss Warranty Act. Veuillez consulter le complément LOTUS au manuel de garantie du véhicule neuf du propriétaire pour plus de renseignements. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus en communiquant avec Better Business Bureaus (BBB) AUTO LINE. Voir les coordonnées ci-dessous.

### PROGRAMMES D'ARBITRAGE

Certaines provinces disposent de programmes d'arbitrage gérés par la province que vous pouvez utiliser pour faire valoir vos droits en vertu de la loi anticitron. Ces programmes sont gérés par des agences provinciales ou en leur nom, et vous pouvez communiquer avec ces agences pour de plus amples informations.

**Si un litige survient concernant votre couverture de garantie, Lotus propose un processus informel de règlement des litiges (médiation/arbitrage) dans toutes les provinces proposé par l'intermédiaire de Better Business Bureaus (BBB) AUTO LINE.**

## **GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS**

**Vous pouvez contacter BBB AUTO LINE à l'adresse ou au numéro de téléphone suivants :**

BBB AUTO LINE

Programme de résolution des litiges

Programmes nationaux BBB

1676 International Drive Suite 550

McLean, VA 22102

Vous pouvez appeler BBB AUTO LINE au 1-800-955-5100.

Vous pouvez également consulter le site <https://www.bbb.org/autoline/> pour plus de renseignements au sujet du programme BBB AUTO LINE.

## **GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS**

Les garanties du dispositif antipollution de Lotus comprennent une Garantie contre les défauts d'émissions et une Garantie de performance en matière d'émissions. Dans les deux cas, la période de garantie commence à la date de livraison de la voiture au premier acheteur ou, si la voiture est d'abord mise en service en tant que voiture de « démonstration » ou « de société » avant la livraison, à la date de sa première mise en service.

## **GARANTIE CONTRE LES DÉFAUTS D'ÉMISSION**

Lotus Cars Ltd. (Lotus) garantit au propriétaire de toute Lotus Emira neuve, conforme aux spécifications des États-Unis, les points suivants :

- 1) La voiture a été conçue, construite et équipée de manière à être conforme, au moment de la vente, aux exigences applicables de U.S. Environmental Protection Agency; et
- 2) Tout défaut de matériau et de fabrication des composants liés aux émissions qui pourrait rendre la voiture non conforme à ces exigences sera couvert pendant une période de 2 ans ou 38 000 kilomètres (24 000 miles), selon la première éventualité, à condition toutefois, que dans le cas des principaux composants antipollution spécifiés, la période de garantie soit de 8 ans ou 128 000 kilomètres (80 000 miles), selon la première éventualité.

Une liste des composants liés aux émissions auxquels s'applique cette garantie contre les défauts figure à la page 19 (les principaux composants antipollution spécifiés sont marqués d'un astérisque). La présente garantie ne couvre pas les défaillances causées par l'abus, la négligence, les accidents de la route, l'entretien incorrect, les modifications non autorisées; elle ne couvre pas non plus la perte de temps, les désagréments, la perte d'utilisation de la voiture ou les dommages accessoires ou indirects.

## **GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS**

**TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER,  
APPLICABLE À UNE VOITURE OU  
À UNE PIÈCE EST LIMITÉE AUX PÉRIODES PRÉVUES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE. LOTUS NE SERA PAS  
RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS RÉSULTANT DE LA VIOLATION DE TOUTE GARANTIE.**

**CERTAINES PROVINCES N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DE LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE,  
NI L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LES  
LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.**

### **GARANTIE DES PERFORMANCES EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS**

Certaines provinces ou collectivités locales exigent des programmes d'inspection et d'entretien périodiques pour garantir le bon fonctionnement du dispositif antipollution de votre voiture. Si un programme approuvé par l'EPA est en vigueur là où vous résidez, vous êtes admissible à la couverture de la garantie de performance.

Lotus garantit au propriétaire de toute Lotus Emira neuve, conforme aux spécifications des États-Unis, que si :

- 1) La voiture est entretenue et utilisée conformément aux instructions écrites pour un entretien et une utilisation appropriés;
- 2) La voiture n'est pas conforme aux normes d'émission applicables selon un test d'émission approuvé par l'EPA; et
- 3) Une telle non-conformité entraîne ou entraînera pour le propriétaire de la voiture une pénalité ou une autre sanction (y compris la privation du droit d'utiliser la voiture) en vertu de la législation locale, nationale ou fédérale, Lotus remédiera à la non-conformité sans frais pour le propriétaire en ajustant, réparant ou en remplaçant les composants liés aux émissions selon ce qui est nécessaire pour que la voiture soit conforme à la norme applicable en matière d'émissions. La présente garantie est valable pour une période de 2 ans ou 38 000 kilomètres (24 000 miles), selon la première éventualité. Toutefois, les principaux composants antipollution spécifiés sont couverts pendant 8 ans ou 128 000 kilomètres (80 000 miles), selon la première éventualité. Les pièces couvertes sont énumérées à la page 18 et les principaux composants antipollution spécifiés sont suivis d'un astérisque.

### **Entretien requis**

**Les opérations figurant dans le programme d'entretien (inclus dans le manuel du propriétaire) doivent être effectuées aux kilométrages ou aux intervalles de temps spécifiés afin de garantir le bon fonctionnement du**

## **GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS**

**dispositif antipollution et d'assurer des performances et une fiabilité optimales de la voiture. Des entretiens plus fréquents peuvent être nécessaires pour les voitures circulant dans des zones poussiéreuses, sur des trajets courts ou dans d'autres conditions difficiles. L'inspection et l'entretien doivent également être effectués chaque fois qu'un dysfonctionnement est suspecté.**

### **L'ENTRETIEN, LE REMPLACEMENT OU LA RÉPARATION DES DISPOSITIFS ET DES SYSTÈMES ANTI POLLUTION PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉS PAR TOUT ÉTABLISSEMENT DE RÉPARATION AUTOMOBILE OU TOUT PARTICULIER UTILISANT UNE PIÈCE CERTIFIÉE.**

Aucune demande de garantie sur les performances en matière d'émissions ne sera refusée sur la base de l'utilisation d'une pièce correctement certifiée dans le cadre de l'entretien ou de la réparation d'une voiture.

Lotus ne refusera en aucun cas une demande de garantie sur les performances en matière d'émissions sur la base des éléments suivants :

- i) Travaux sous garantie ou entretien avant livraison effectués par un concessionnaire Lotus, ou
- ii) Travaux effectués dans une situation d'urgence pour remédier à une situation dangereuse, y compris un état dangereux pour la conduite imputable à Lotus, à condition que le propriétaire de la voiture ait pris des mesures pour remettre la voiture dans un état conforme dans un délai raisonnable, ou
- iii) Utilisation d'une pièce non certifiée ou le non-respect du programme d'entretien ou des instructions d'utilisation (manuel du propriétaire) qui ne sont pas liées à la raison pour laquelle la voiture n'a pas respecté les normes d'émission applicables, ou
- iv) Toute cause imputable à Lotus.
- v) Utilisation de tout carburant couramment disponible dans la zone géographique dans laquelle se trouve le véhicule, à moins que les instructions écrites pour un entretien et une utilisation appropriées précisent que l'utilisation de ce carburant aurait un effet négatif sur les dispositifs et systèmes antipollution du véhicule, et il existe des informations généralement disponibles permettant au propriétaire de déterminer le carburant approprié à utiliser.

#### **Ce qui n'est pas couvert**

**Lotus peut refuser une demande de garantie de performance en matière d'émissions sur la base d'une pièce de rechange non certifiée utilisée dans l'entretien ou la réparation d'une voiture si Lotus présente des preuves que la pièce de rechange non certifiée est soit défectueuse en matière de matériaux ou de fabrication, soit non équivalente du point de vue des émissions à la pièce d'origine, et que le propriétaire n'est pas en mesure de réfuter ces preuves.**

## **GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS**

Une pièce qui ne doit pas être remplacée à un intervalle d'entretien défini (voir le calendrier d'entretien) est garantie pendant la période de garantie applicable. L'instruction de ne remplacer un composant que s'il est examiné et que son fonctionnement est inférieur aux spécifications n'a aucune incidence sur la couverture de la garantie, sauf si le propriétaire n'a pas suivi cette instruction avant la défaillance lors du court test et que le non-respect de cette instruction a entraîné la défaillance d'un autre composant de la voiture en raison de la non-conformité. Cette garantie ne couvre pas les pannes causées par un abus, une négligence, une collision, un accident, un mauvais entretien ou une modification non autorisée; elle ne couvre pas non plus la perte de temps, les inconvénients, la perte d'usage de la voiture ou les dommages accessoires ou indirects.

**TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, APPLICABLE À UNE VOITURE OU UNE PIÈCE, EST LIMITÉE EN DURÉE AUX PÉRIODES INDIQUÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE. LOTUS NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS RÉSULTANT DE LA VIOLATION DE TOUTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DE LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, NI L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.**

### **Entretien et utilisation inadéquats**

- a) Une demande de garantie sur les performances en matière d'émissions peut être refusée dans le cas où propriétaire du véhicule n'a pas respecté les instructions du programme d'entretien ou du manuel du propriétaire concernant l'utilisation correcte du véhicule.
- b) Pour déterminer si un propriétaire s'est conformé aux instructions écrites pour un entretien et une utilisation corrects, Lotus peut lui demander de fournir la preuve qu'il s'est conformé aux instructions d'entretien écrites pour lesquelles Lotus a une raison objective de croire ce qui suit :
  1. qu'elles n'ont pas été effectuées; et
  2. si elles ne sont effectuées, elles peuvent être à l'origine du dépassement des normes d'émission applicables à la voiture concernée.
- c) La preuve de la conformité à une instruction d'entretien peut consister en :
  1. un livret d'entretien qui a été validé aux intervalles de temps ou de kilométrage spécifiés pour l'entretien par un tiers qui s'occupe régulièrement de l'entretien d'automobiles pour la ou les instructions d'entretien concernées; ou

## GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS

2. une preuve que la voiture a été soumise, pour l'entretien programmé, au moment approximatif ou aux intervalles de kilométrage spécifiés pour l'entretien, à un tiers qui se livre régulièrement à l'entretien d'automobiles dans le but d'effectuer l'entretien en question; ou
  3. une déclaration du propriétaire de la voiture attestant qu'il a effectué l'entretien au moment approprié ou à l'intervalle de kilométrage spécifié, y compris une preuve des points suivants :
    - i) le propriétaire a acheté et utilisé des pièces appropriées, et
    - ii) à la demande de Lotus, le propriétaire est en mesure d'effectuer correctement l'entretien.
- d) L'intervalle de temps/kilométrage pour les services d'entretien programmés est l'intervalle d'entretien spécifié pour cette pièce dans le programme d'entretien ou le manuel du propriétaire.
- e) Pour les pièces certifiées dont l'intervalle d'entretien ou de remplacement diffère de celui spécifié dans les instructions écrites pour un entretien et une utilisation corrects, l'intervalle temps/kilométrage est l'intervalle d'entretien pour lequel la pièce a été certifiée.
- f) Le propriétaire peut effectuer ou faire effectuer des travaux d'entretien plus fréquemment que ne le prévoient les instructions d'entretien.
- g) Lotus peut refuser une réclamation au titre de la garantie sur les performances en matière d'émissions en raison du non-respect des instructions écrites relatives à l'entretien et à l'utilisation corrects uniquement aux conditions suivantes :
1. un propriétaire n'est pas en mesure de se conformer à une demande de preuves formulée par Lotus conformément au paragraphe (c) de la présente section; ou
  2. nonobstant les preuves présentées conformément au paragraphe (c) de la présente section, Lotus est en mesure de prouver que la voiture a échoué à l'un test en matière d'émissions de courte durée pour les raisons suivantes :
    - i) la voiture a fait l'objet d'un usage abusif; ou
    - ii) une instruction relative à l'entretien et à l'utilisation appropriés a été exécutée d'une manière qui a entraîné l'installation incorrecte d'un composant ou la spécification d'un composant ou d'un paramètre connexe; ou
    - iii) un entretien non programmé a été effectué sur un véhicule et a entraîné la suppression ou la mise hors service d'un composant affectant les émissions du véhicule.

## **GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS**

### **Procédure de réclamation au titre de la garantie**

- a) Une réclamation au titre de la garantie des performances en matière d'émissions peut être introduite immédiatement après l'échec d'un court test en matière d'émissions approuvé par l'EPA, si, à la suite de cet échec, le propriétaire est tenu de prendre des mesures de quelque nature que ce soit pour éviter l'imposition d'une pénalité ou d'une sanction. Il n'est pas nécessaire que le propriétaire perde le droit d'utiliser sa voiture, qu'il soit condamné à une amende, qu'il doive engager des frais de réparation ou qu'il subisse une quelconque pénalité ou sanction pour satisfaire à cette exigence (voir le paragraphe (3) de la « Garantie de performance en matière d'émissions »). Cette exigence est remplie si un échec aux tests déclenche une procédure en vertu de laquelle le propriétaire encourt une pénalité ou une sanction si la voiture n'est pas mise en conformité ou réparée dans une certaine mesure dans un délai donné.
- b) Une demande de garantie peut être soumise en apportant une voiture et une copie du rapport de test en matière d'émissions approuvé par l'EPA à
  - 1. tout centre de réparation autorisé par Lotus à réparer ce modèle de voiture, ou
  - 2. tout centre de réparation autorisé par Lotus à effectuer des réparations au titre de la garantie sur les performances en matière d'émissions pour ce modèle de voiture.
- c) Dans la mesure requise par toute loi fédérale ou provinciale, qu'elle soit statutaire ou de droit commun : si un centre de réparation agréé n'est pas raisonnablement disponible, Lotus fournit les moyens à un centre de réparation non franchisé compétent d'effectuer les réparations au titre de la garantie sur les performances en matière d'émissions.
- d) 1. Lotus prendra une décision finale sur une réclamation au titre de la garantie des performances en matière d'émissions dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date à laquelle la voiture a été initialement présentée pour réparation ou dans le délai pendant lequel le propriétaire est tenu par la législation locale, provinciale ou fédérale de faire réparer la voiture sans encourir d'autres pénalités ou sanctions (le délai le plus court s'appliquant), à moins qu'un retard ne se produise comme suit :
  - i) à la demande du propriétaire de la voiture, ou
  - ii) en raison d'un événement non imputable à Lotus ou au centre de réparation sous garantie.

## **GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS**

2. Si l'établissement où la voiture est initialement présentée pour réparation n'est pas en mesure, pour quelque raison que ce soit, d'accepter la réclamation en question, l'établissement de réparation devra, à moins que le propriétaire de la voiture ne renonce par écrit à cette exigence, transmettre la réclamation à Lotus Cars U.S.A. Inc.; 47584 Galleon Dr., Plymouth, Michigan 48170-2467, afin qu'une décision puisse être prise.
  - e) Dans le délai spécifié au paragraphe (d) de la présente section, Lotus doit :
    1. aviser le propriétaire que la demande d'indemnisation sera acceptée; ou
    2. fournir au propriétaire, par écrit, une explication des raisons pour lesquelles la demande d'indemnisation est refusée.
  - f) Si un propriétaire n'est pas avisé dans le délai requis (tel que déterminé au paragraphe (d) de cette section) pour des raisons qui ne sont pas imputables au propriétaire de la voiture ou pour des événements qui ne sont pas indépendants de la volonté de Lotus ou de l'atelier de réparation, Lotus sera responsable de la réparation gratuite de la voiture pour le propriétaire.
  - g) Lotus assumera tous les coûts liés à la détermination de la validité d'une réclamation au titre de la garantie des performances en matière d'émissions.

### **PLUS DE RENSEIGNEMENTS**

**De plus amples renseignements concernant la garantie de performance en matière d'émissions sont disponibles auprès du directeur de la Field Operation & Support Division (6406 J), Environmental Protection Agency, 401 'M'Street, SW, Washington DC 20460 (objet : Demande de garantie). Les violations de la garantie de performance en matière d'émissions peuvent également être signalées à ce bureau. Communiquez également avec Lotus Cars U.S.A. Inc.; 47584 Galleon Dr., Plymouth, Michigan 48170-2467.**

## GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS

### Liste des pièces de l'Emira V6 au titre de la garantie antipollution

#### Système d'échappement

- Ensemble tuyau, du tuyau primaire au silencieux (convertisseur catalytique sous le plancher inclus)\*
- Joint, du tuyau primaire au convertisseur catalytique du collecteur d'échappement
- Joint, du collecteur d'échappement à la culasse de cylindre
- Ensemble de convertisseur catalytique du collecteur d'échappement, gauche\*
- Ensemble de convertisseur catalytique du collecteur d'échappement, droit (inclus le bouclier thermique primaire)\*

#### Injection de carburant

- Corps de papillon
- Joint, du corps de papillon au plenum d'admission
- Ensemble de la rampe d'alimentation en carburant
- Injecteur de carburant, haut débit (inclus le joint torique)

#### Allumage

- Bobine d'allumage rangée gauche (toutes ou une)
- Bobine d'allumage rangée droite (toutes ou une)
- Bougies d'allumage rangée droite
- Bougies d'allumage rangée gauche

Voir page 22 pour la liste des pièces Emira 4 cylindres.

#### Système d'induction d'air

- Collecteur d'admission
- Joint, collecteur d'admission, gauche
- Joint, collecteur d'admission, droit
- Joint, du compresseur d'alimentation au collecteur d'admission
- Ensemble compresseur d'alimentation complet (comprend refroidisseur intermédiaire, joint et couvercle)

#### Recyclage des gaz du carter

- Bouchon de remplissage d'huile, avec joint
- Tuyau, ventilation n° 1, de rangée gauche au réservoir d'admission
- Tuyau, ventilation n° 2, de rangée droite au plenum d'admission
- Ensemble de vannes, ventilation, rangée gauche
- Capteur de variation de pression

## GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS

### Système d'alimentation en carburant

- Ensemble de réservoir de carburant (pompe et fixation inclus)
- Capteur de pression du réservoir
- Ensemble tuyau et col de remplissage de carburant
- Pompe à essence
- Ensemble tuyau, alimentation des tuyaux de carburant
- Réservoir à charbon actif, récupération des vapeurs pour le ravitaillement en carburant à bord
- Joint de pompe à essence
- Joint torique du régulateur de pression de carburant
- Régulateur de pression de carburant
- Ensemble de tuyaux, du réservoir de carburant au réservoir à charbon actif
- Tuyau, soupape de purge au plenum
- Ensemble de tuyaux, du réservoir à charbon actif à la soupape de purge
- Tuyau, évent du réservoir
- Tuyau, réservoir à charbon actif vers la soupape de purge

- Vanne de fermeture du réservoir
- Soupape de purge

### Gestion du moteur

- Capteur, position du vilebrequin
- Capteur, oxygène, pré catalyseur
- Capteur, oxygène, post catalyseur
- Capteur, position d'arbre à cames
- Capteur de vitesse de roue (un) (ensemble de roulement de moyeu) avant
- Capteur de vitesse de roue (un) (ensemble de roulement de moyeu) arrière
- Interrupteur, pression d'huile
- Capteur, contrôle de cliquetis (un ou les deux)
- Thermostat, système de refroidissement
- Capteur, température du liquide de refroidissement (incl. purge d'air)
- Compteur, débit d'admission d'air
- Module de commande électronique (ECM) non calibré\*
- Module de commande de transmission (TCM)\*

- Capteur, température de l'air ambiant
- Ensemble de vannes, ventilation, rangée gauche
- Ensemble de soupapes, contrôle de synchronisation des cames, admission gauche/droite n° 1 (incl. joint torique)

## GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS

### Gestion du moteur

- Ensemble de soupapes, contrôle de synchronisation des cames, échappement gauche n° 2 (incl. joint torique)
- Ensemble de soupapes, contrôle de synchronisation des cames, échappement droite n° 2 (incl. joint torique)
- Module d'information conducteur
- Ensemble pédale d'accélérateur électronique
- Potentiomètre d'embrayage
- Capteur de pression du collecteur

### Pièces connexes

- Faisceau principal (MT)
- Faisceau principal (Auto)
- Faisceau, moteur (MT)
- Faisceau, moteur (Auto)

\* Composant antipollution majeur spécifié [garantie 8 ans/128 000 kilomètres

## GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS

**Liste des pièces de l'Emira  
4 cylindres au titre de la  
garantie antipollution**

**Système d'échappement**

- Convertisseur catalytique à 3 voies
- Collecteur d'échappement

**Injection de carburant**

- Actionneur de papillon
- Rampe d'alimentation en carburant
- Rampe d'alimentation en carburant, injection directe
- Injecteur de carburant, injection directe

**Allumage**

- Bobine d'allumage

**Système d'induction d'air**

- Distributeur d'air de suralimentation du collecteur d'admission
- Turbocompresseur de gaz d'échappement

**Circuit d'alimentation en carburant**

- Réservoir de carburant
- Réservoir à charbon actif
- Pompe haute pression d'injection de carburant

Voir page 19 pour la liste des pièces Emira V6.

**Gestion du moteur**

- Thermostat
- Thermostat n°2
- B-ECM (module de commande du moteur)
- Solénoïde d'ouverture de calage de soupape
- Module d'information conducteur
- Pédale accélérateur

**Pièces connexes**

- Faisceaux, carrosserie
- Faisceau, moteur

# DÉCLARATION DE GARANTIE SUR LE DISPOSITIF ANTI POLLUTION EN CALIFORNIE

## DÉCLARATION DE GARANTIE SUR LE DISPOSITIF ANTI POLLUTION EN CALIFORNIE

### VOS DROITS ET OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE GARANTIE

California Air Resources Board et Lotus Cars Limited ont le plaisir de vous expliquer la garantie du dispositif antipollution sur votre Lotus Emira année modèle 2024. En Californie, les nouvelles voitures doivent être conçues, construites et équipées pour répondre aux normes strictes antipollution de l'État. Lotus doit garantir le dispositif antipollution de votre Emira pour les périodes de temps indiquées ci-dessous, à condition qu'il n'y ait pas eu d'abus, de négligence ou d'entretien inappropriate de votre voiture. Votre dispositif antipollution peut comprendre des pièces telles que le système d'injection de carburant, le système d'allumage, le convertisseur catalytique et l'ordinateur du moteur. Il peut également s'agir de tuyaux, de courroies, de connecteurs et d'autres ensembles liés aux émissions.

Lorsqu'une condition couverte par la garantie existe, Lotus répare votre voiture sans frais pour vous, y compris le diagnostic, les pièces et la main-d'œuvre.

### COUVERTURE DE LA GARANTIE DU FABRICANT

- Pendant 3 ans ou 80 000 kilomètres (50 000 miles), selon la première éventualité :

- 1) Si votre voiture échoue à une inspection de contrôle des émissions, Lotus effectuera toutes les réparations et tous les réglages nécessaires pour garantir que votre voiture passe l'inspection. Il s'agit de la GARANTIE DE PERFORMANCE de votre dispositif antipollution.
- 2) Si une pièce liée aux émissions de votre voiture est défectueuse, elle sera réparée ou remplacée par Lotus. Il s'agit de votre GARANTIE CONTRE LES DÉFAUTS du dispositif antipollution à court terme.

- Pendant 7 ans ou 112 000 km (70 000 miles), selon la première éventualité :

- 1) Si une pièce liée aux émissions figurant dans ce carnet de garantie et spécialement indiquée comme étant couverte pendant 7 ans ou 112 000 km (70 000 miles) est défectueuse, elle est réparée ou remplacée par Lotus. Il s'agit de votre GARANTIE CONTRE LES DÉFAUTS du dispositif antipollution à long terme.

### RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE EN MATIÈRE DE GARANTIE :

- En tant que propriétaire du véhicule, vous êtes responsable de l'exécution des opérations d'entretien indiquées dans votre manuel d'utilisation. Lotus vous recommande de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien de votre voiture, mais

## **GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS**

Lotus ne peut pas refuser la garantie uniquement en raison de l'absence de reçus ou parce que vous n'avez pas veillé à l'exécution de tous les travaux d'entretien prévus.

- Vous êtes tenu de présenter votre voiture à un concessionnaire Lotus dès qu'un problème survient. Les réparations au titre de la garantie doivent être effectuées dans un délai raisonnable, ne dépassant pas 30 jours.
- En tant que propriétaire de la voiture, vous devez également savoir que Lotus peut vous refuser la couverture de la garantie si votre voiture ou une pièce est tombée en panne en raison d'un abus, d'une négligence, d'un mauvais entretien ou de modifications non approuvées et qu'un tel abus, négligence ou mauvais entretien était la cause directe de la nécessité de réparer ou de remplacer la pièce.

**Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités en matière de garantie, vous devez communiquer avec : Lotus Cars U.S.A. Inc.; au 47584 Galleon Dr., Plymouth, Michigan 48170-2467, ou au California Air Resources Board au 9528 Telstar Avenue, El Monte CA 91731.**

## **GARANTIES SUR LE DISPOSITIF ANTI POLLUTION DE LOTUS EN CALIFORNIE**

Les garanties sur le dispositif antipollution de Lotus en Californie comprennent la Garantie de performance sur les émissions en Californie et deux niveaux de la Garantie sur les défauts du dispositif antipollution en Californie. Votre voiture peut également bénéficier d'une couverture supplémentaire au titre de la Federal Emissions warranty (garantie fédérale antipollution) (voir section précédente).

## **GARANTIE CONTRE LES DÉFAUTS DU DISPOSITIF ANTI POLLUTION EN CALIFORNIE**

Lotus Cars Ltd. (Lotus) garantit au propriétaire de toute Lotus Emira neuve, répondant aux spécifications en Californie, que la voiture a été conçue, construite et équipée de manière à se conformer aux exigences du California Air Resources Board (CARB), et que si la voiture est entretenue et utilisée conformément aux instructions écrites relatives à l'entretien et à l'utilisation corrects, alors :

- i) si, au cours d'une période de 3 ans ou sur 80 000 km (50 000 miles), selon la première éventualité, une pièce de la voiture susceptible d'influer sur les émissions est cassée ou ne fonctionne pas comme prévu (y compris les réglages), à condition que la voiture ne fasse pas l'objet d'une exclusion telle que décrite aux pages 25 et 27, Lotus sera responsable de la réparation ou du remplacement de cette pièce ou de ces pièces, y compris les frais de diagnostic et de main-d'œuvre.
- ii) si, au cours d'une période de 7 ans ou sur 112 000 km (70 000 miles), selon la première éventualité, une ou plusieurs

## **GARANTIES SUR LE DISPOSITIF ANTI POLLUTION LOTUS EN CALIFORNIE**

pièces d'un certain groupe de pièces liées aux émissions énumérées à la page 29 sont cassées ou ne fonctionnent pas comme prévu (y compris les réglages), à condition que la voiture ne bénéficie pas d'une exclusion telle que décrite aux pages 27 et 28, Lotus sera responsable de la réparation ou du remplacement de ces pièces, y compris les frais de diagnostic et de main-d'œuvre.

La période de garantie commence à la date à laquelle la voiture est livrée au premier particulier ou, si la voiture est mise en service pour la première fois en tant que voiture de démonstration ou de société avant la vente aux particuliers, à la date à laquelle la voiture est mise en service pour la première fois.

Les dispositifs antipollution de votre Lotus Emira neuve, conforme aux normes californiennes, ont été conçus, construits et testés à l'aide de pièces de rechange Lotus d'origine et la voiture est certifiée conforme aux exigences fédérales et californiennes en matière de contrôle des émissions. En conséquence, il est recommandé que toutes les pièces de rechange utilisées pour l'entretien, la réparation ou le remplacement des dispositifs antipollution soient des pièces de rechange Lotus ou des pièces remises à neuf autorisées par Lotus. Le propriétaire peut choisir de faire effectuer l'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et des systèmes antipollution par tout établissement de réparation automobile ou par un particulier, et peut choisir d'utiliser des pièces autres que les pièces de rechange Lotus ou les pièces remises à neuf autorisées pour cet entretien, ce remplacement ou cette réparation sans invalider la présente garantie; le coût de ce service ou de ces pièces ne sera toutefois pas couvert par la garantie, sauf dans les situations d'urgence.

L'utilisation de pièces de rechange qui ne sont pas de qualité équivalente peut nuire à l'efficacité des dispositifs antipollution. Si des pièces autres que des pièces de rechange Lotus ou des pièces remises à neuf autorisées sont utilisées pour l'entretien, le remplacement ou la réparation de composants ayant une incidence sur le contrôle des émissions, le propriétaire doit obtenir l'assurance que ces pièces sont garanties par leur fabricant comme étant équivalentes aux pièces Lotus d'origine en matière de performances et de durabilité. Cependant, Lotus n'assume aucune responsabilité dans le cadre de cette garantie en ce qui concerne la défaillance de ces pièces autres que les pièces de rechange Lotus ou les pièces remises à neuf autorisées. Toutefois, l'utilisation de pièces de rechange non Lotus n'annule pas la garantie sur les autres composants. Si une pièce non liée aux émissions de Lotus endommage d'autres composants, Lotus ne saurait être tenu responsable des dommages qui en résultent. Toutefois, si une pièce de rechange Lotus ou une pièce remise à neuf autorisée endommage une pièce non Lotus, cette pièce non Lotus sera réparée.

## **GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS**

Les réparations et l'entretien couverts par cette garantie seront effectués par tout concessionnaire Lotus agréé dans son établissement, sans frais de pièces ou de main-d'œuvre (y compris le diagnostic), en utilisant le service d'entretien de Lotus ou des pièces remises à neuf agréées pour toute partie du dispositif antipollution couverte par cette garantie. En cas d'urgence, lorsqu'un concessionnaire Lotus agréé n'est pas disponible ou qu'une pièce Lotus n'est pas offerte dans les 30 jours, les réparations peuvent être effectuées dans n'importe quel établissement de service disponible ou par n'importe quel individu en utilisant n'importe quelle pièce de rechange. Lotus remboursera le propriétaire pour les réparations (y compris le diagnostic) couvertes par cette garantie, mais ce remboursement ne dépassera pas le prix de vente suggéré par Lotus pour toutes les pièces garanties remplacées et les frais de main-d'œuvre basés sur les temps de réparation sous garantie recommandés par Lotus et le taux horaire géographiquement approprié. Une réparation non terminée dans un délai de 30 jours constitue une urgence. Les pièces remplacées et les factures payées doivent être présentées à un concessionnaire Lotus comme condition de remboursement pour les réparations d'urgence qui n'ont pas été effectuées chez un concessionnaire Lotus.

Il est conseillé d'effectuer toutes les opérations d'entretien ou de réparation recommandées sur votre Lotus Emira neuve, répondant aux spécifications de la Californie. Vous êtes responsable de l'exécution de l'entretien requis. Lotus ne refusera pas une demande de garantie pour la seule raison que vous n'avez pas de dossier d'entretien; cependant, Lotus peut refuser une demande de garantie si le fait de ne pas avoir effectué l'entretien requis a entraîné la défaillance d'une pièce sous garantie. Les reçus et les dossiers d'entretien concernant l'exécution de l'entretien régulier doivent être conservés en cas de doutes relatifs à l'entretien. Les reçus et les dossiers d'entretien devraient être transmis à chaque propriétaire subséquent de cette voiture.

## **GARANTIE DE PERFORMANCE EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS EN CALIFORNIE**

Lotus Cars Ltd. (Lotus) garantit au propriétaire d'une Lotus Emira neuve, répondant aux spécifications en Californie, que si, au cours d'une période de 3 ans ou sur 80 000 km (50 000 miles), selon la première éventualité, la voiture ne passe pas le test d'inspection/d'entretien, pour des raisons autres que celles détaillées aux pages 27 & 28 (« Ce qui n'est pas couvert par la garantie California Emission Warranty »), la voiture sera réparée sans frais pour le propriétaire. La voiture doit être réparée de manière à réussir le test d'inspection/d'entretien. Ces réparations comprennent le diagnostic, le remplacement, la réparation et l'ajustement des pièces défectueuses ayant une incidence sur les émissions.

La période de garantie commence à la date à laquelle la voiture est livrée au premier particulier ou, si la voiture est mise en service pour la première fois en tant que voiture de démonstration ou de société avant la vente aux particuliers, à la date à laquelle la voiture est mise en service pour la première fois.

## **GARANTIES SUR LE DISPOSITIF ANTI POLLUTION LOTUS EN CALIFORNIE**

Si votre voiture échoue à l'inspection de contrôle des émissions ou au Federal Emissions Short test, vous pouvez choisir de faire diagnostiquer la panne et d'effectuer les réparations chez un concessionnaire Lotus ou dans un autre centre d'entretien. Vous pouvez confier votre voiture à un concessionnaire Lotus pour des réparations sous garantie et un diagnostic sans frais. Vous devrez payer les frais de diagnostic et les réparations si elles sont effectuées dans un autre centre de service, sauf en cas de réparations d'urgence (voir page 25). Si votre voiture échoue à une inspection de contrôle des émissions ou au Federal Emissions Short test après l'expiration de la période de garantie de 3 ans/80 000 km (50 000 miles), mais avant l'expiration de la période de 7 ans/112 000 km (70 000 miles), les pièces énumérées à la page 29 sont toujours couvertes par la garantie contre les défauts.

Si le centre de garantie démontre que l'échec du test a été causée par une ou plusieurs des conditions exclues de la couverture de la garantie (voir ci-dessous), le propriétaire du véhicule se verra responsable de tous les frais de diagnostic et de réparation. Ces dépenses ne doivent pas dépasser les coûts de réparation maximaux autorisés dans le cadre du California Car Inspection Programme. Si le propriétaire n'est pas informé dans les 30 jours de l'invalidité d'une réclamation au titre de la garantie de performance, Lotus sera tenue de payer les frais de réparation. Si le centre de garantie détermine que l'échec du test a été causé par un ou plusieurs défauts couverts par la garantie, en combinaison avec une ou plusieurs conditions exclues de la couverture de la garantie (voir ci-dessous), le propriétaire de la voiture n'est responsable que de la partie des coûts de diagnostic et de réparation qui n'est pas couverte par la garantie.

### **CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LES GARANTIES EN MATIÈRE d'ÉMISSIONS EN CALIFORNIE (CALIFORNIA EMISSION WARRANTIES)**

#### **La garantie ne couvre pas les éléments suivants :**

- Dysfonctionnements d'une pièce causés par l'un des éléments suivants : mauvaise utilisation, abus, négligence, modification ou altération inappropriée, altération, déconnexion, entretien inapproprié ou inadéquat, ou utilisation d'essence au plomb et que cet abus, négligence ou entretien inadéquat était la cause directe de la nécessité de réparer ou de remplacer la pièce.
- Dommages résultant d'un accident, d'une force majeure ou d'autres événements indépendants de la volonté de Lotus.
- La réparation ou le remplacement des pièces garanties dont le remplacement est prévu avant 80 000 km (50 000 miles) (comme les bougies d'allumage, les filtres) une fois que ces pièces ont été remplacées au premier intervalle de remplacement recommandé dans le cadre des services d'entretien requis.

## **GARANTIES FÉDÉRALES SUR LES DISPOSITIFS ANTI POLLUTION LOTUS**

- Dommages accessoires et indirects, tels que la perte de temps, les désagréments, la perte d'usage de la voiture ou les pertes commerciales.
- Toute voiture dont le compteur kilométrique a été modifié de telle sorte que le kilométrage ne peut être facilement déterminé.

**TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, APPLICABLE À UNE VOITURE OU UNE PIÈCE, EST LIMITÉE EN DURÉE AUX PÉRIODES INDICUÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE. LA SOCIÉTÉ NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS RÉSULTANT DE LA VIOLATION DE TOUTE GARANTIE.**

**CERTAINES PROVINCES N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DE LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, NI L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.**

### **ASSISTANCE AUX CLIENTS**

Lotus Cars Ltd. souhaite s'assurer que la Garantie des dispositifs antipollution est correctement gérée. Si vous ne recevez pas le service de garantie auquel vous pensez avoir droit en vertu de la Garantie des dispositifs antipollution, ou si vous avez besoin d'une assistance ou de renseignements supplémentaires concernant cette garantie, vous devez communiquer avec : Lotus Cars U.S.A. Inc.; au 47584 Galleon Dr., Plymouth, Michigan 48170-2467. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez vous adresser à : Air Resources Board, Mobile Source Division, 9528 Telstar Avenue, El Monte, CA. 91731.

# GARANTIES SUR LE DISPOSITIF ANTI POLLUTION LOTUS EN CALIFORNIE

## LISTE DES PIÈCES - GARANTIE DE 7 ANS/112 00 KM (70 000 MILES) CONTRE LES DÉFAUTS EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS

### Emira V6

- Ensemble de réservoir de carburant (pompe et fixation inclus)
- Capteur de pression du réservoir
- Ensemble pompe à carburant et joint
- Ensemble de tuyaux, du tuyau primaire au silencieux (incl. convertisseur catalytique sous le plancher)
- Ensemble convertisseur catalytique du collecteur d'échappement, gauche
- Ensemble convertisseur catalytique du collecteur d'échappement, droit (inclut le bouclier thermique primaire)
- Corps de papillon
- Ensemble de la rampe d'alimentation en carburant
- Injecteur de carburant, haut débit (inclut le joint torique)
- Capteur, position du vilebrequin
- Capteur, position d'arbre à cames

- Capteur, contrôle de cliquetis (un ou les deux)
- Thermostat, système de refroidissement
- Module de commande électronique (ECM) non calibré
- Module de commande de transmission (TCM)
- Ensemble de soupapes, contrôle de synchronisation des cames, admission gauche/droite n° 1 (incl. joint torique)

### Emira V6

- Ensemble de soupapes, contrôle de synchronisation des cames, échappement gauche n° 2 (incl. joint torique)
- Ensemble de soupapes, contrôle de synchronisation des cames, échappement droite n° 2 (incl. joint torique)

- Module d'information conducteur
- Potentiomètre d'embrayage
- Collecteur d'admission
- Joint, collecteur d'admission, gauche
- Joint, collecteur d'admission, droit
- Ensemble compresseur d'alimentation complet (comprend refroidisseur intermédiaire, joint et couvercle)
- Faisceau principal (MT)
- Faisceau principal (Auto)
- Faisceau, moteur (MT)
- Faisceau, moteur (Auto)

## GARANTIE DE PERFORMANCE EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS EN CALIFORNIE

### Emira 4 cylindres

- Réservoir de carburant
- Pompe à carburant
- Ensemble de tuyaux, alimentation en carburant
- Pompe haute pression d'injection de carburant
- Catalyseur/Convertisseur catalytique à 3 voies
- Collecteur d'échappement (1 pièce)
- Actionneur électronique de papillon
- Rampe d'alimentation en carburant
- Rampe d'alimentation en carburant, injection directe
- Injecteur de carburant, injection directe
- Capteur de pression d'huile du moteur et sonde de température
- DéTECTEUR de cliquetis
- Thermostat
- Thermostat n° 2
- Sonde de température
- Module de commande du moteur (ECM)
- Module d'information conducteur
- Distributeur d'air de suralimentation du collecteur d'admission
- Turbocompresseur de gaz d'échappement
- Faisceaux de câblage, carrosserie
- Faisceau de câblage, moteur











Les informations contenues dans cette publication pour le marché canadien étaient exactes au moment de l'impression, comme indiqué ci-dessous. Lotus a une politique d'amélioration continue des produits et se réserve le droit d'interrompre ou de modifier les spécifications, la conception ou l'équipement à tout moment sans préavis et sans encourir aucune obligation quelle qu'elle soit concernant les produits présentés dans cette publication. Vous êtes invité à rester en contact régulier avec votre concessionnaire Lotus afin de vous tenir informé de tout développement technique susceptible d'améliorer les spécifications, les performances ou la sécurité de votre véhicule.